Mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire

Compte tenu des décisions gouvernementales liées à la crise sanitaire COVID 19, GROUPE PARTOUCHE informe ses actionnaires que son Assemblée Générale mixte se tiendra à huis clos, hors la présence physique des actionnaires, le mercredi 14 avril 2021 à 10 heures au siège social de la société sis 141bis rue de Saussure 75017 PARIS

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié le 10 mars 2021 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Les modalités de participation et de vote à cette Assemblée figurent également dans le même avis.
Les documents et renseignements prévus aux articles R. 225-73, R. 225-81, et R. 225-83 du Code de commerce ne pourront pas être consultés au siège de la société en raison des décisions gouvernementales mais peuvent être consultés sur le site internet de la société **wwww.groupepartouche.com** > Finances > Assemblées générales.

INFORMATIONS FINANCIERES

Groupe Partouche

Tél : 01.47.64.33.45 – Fax : 01.47.64.19.20
info-finance@partouche.com